



## **Défendons nos Océans**

"Greenpeace s'engage à défendre tous les océans, les plantes, les animaux et les peuples qui en dépendent."

# **Œuvrer à la création de réserves marines en Europe**

*"Nous assistons actuellement à l'extinction des océans... Les mers ont atteint un point de non-retour, et de nombreuses espèces de poissons, d'oiseaux et de mammifères risquent de disparaître à jamais".*

Pew Institute pour Ocean Science 2005.





Le continent européen est bordé par quatre mers (la Baltique, la mer Noire, la Méditerranée et la mer du Nord) et deux océans (Atlantique et Arctique), et vingt des vingt-cinq Etats membres de l'Union Européenne (UE) présentent un littoral. Ces mers et océans sont essentiels à l'Europe : au moins 16 % de la population européenne vit sur les côtes et le tourisme est désormais le plus important secteur économique sur de nombreux littoraux. Il représente par exemple 43 % des emplois sur les côtes françaises et génère plus de revenus que la pêche ou le transport maritime. Pourtant, l'environnement marin est actuellement en crise.

La plupart des ressources halieutiques européennes sont déjà surexploitées. Le prélèvement en poisson est tel que les stocks n'ont guère le temps de se régénérer. En outre, les ravages engendrés par la pollution, les changements climatiques, l'extraction minière, la hausse du trafic maritime, le bétonnage du littoral et l'augmentation de la fréquentation touristique sont en passe d'asphyxier et d'anéantir les écosystèmes marins. Le défi des gouvernements et des institutions est de contrer l'ensemble de ces menaces dans les plus brefs délais.

Pour faire face à l'ampleur croissante de cette crise, Greenpeace a lancé l'année passée l'expédition « Défendons nos océans », la plus ambitieuse expédition navale de son histoire. Les navires MY Esperanza, MY Artic Sunrise et SY Rainbow Warrior sillonnent les océans afin de mettre en exergue et dénoncer des abus comme la pêche illégale, les développements du littoral néfastes pour l'environnement, la pollution liée aux déchets plastiques, ou encore l'extraction minière.

Greenpeace propose également une solution à cette crise : la mise en place à grande échelle d'un réseau global de réserves marines, sur le modèle des parcs nationaux existant sur les continents, couvrant 40 % de la surface des océans. Plus tôt cette année, Greenpeace a publié un rapport dont l'auteur est le professeur Callum Roberts, une sommité en matière de réserves marines. Le rapport établit avec précision l'emplacement souhaité des réserves marines en haute mer sur tout le globe. Nous avons également publié des cartes détaillées indiquant la disposition prévue des réseaux de réserves marines en mer du Nord, mer Baltique et mer Méditerranée.

## Des réserves marines comme outil unique et d'une rare efficacité

De nos jours, moins de 1 % de la surface des océans bénéficie d'une telle protection. Des zones très réduites ont été instaurées au cas par cas et bien souvent sans aucune prise en compte de l'impact des activités humaines sur les écosystèmes marins. Une approche basée sur une seule espèce ou secteur par secteur est inadaptée à la protection de l'entière diversité des espèces et de leur habitat, ainsi qu'aux interactions complexes qui existent dans un écosystème.

Afin d'inverser le déclin actuel de la qualité du milieu marin, il est primordial d'instaurer une nouvelle approche dont l'objectif premier est de protéger l'intégrité des écosystèmes marins. Les réserves marines, zones excluant toute pratique destructrice – y compris la pêche, répondent exactement à cet objectif et constituent l'outil le plus efficace dont nous disposons pour la conservation de la vie marine.

Malgré la fermeture des réserves marines à toute activité de pêche, la mise en place d'un tel réseau de parcs marins constituerait un atout à divers niveaux pour l'industrie de la pêche. Des recherches ont montré que les réserves marines permettent la régénération des espèces surexploitées et de leur habitat endommagé. Il est également établi que ces réserves contribuent largement à la reconstitution des populations de poissons dans les secteurs de pêche adjacents du fait de la migration des bancs d'une réserve à l'autre ; il s'agit d'un simple phénomène de cause à effet. Pour plus d'informations, veuillez consulter le document « Fully protected marine reserves: a guide », par Callum Roberts et Julie Hawkins, <http://assets.panda.org/downloads/marinereservescolor.pdf>

Mais il ne s'agit pas ici que de poisson. En accord avec l'approche basée sur les écosystèmes, les réserves marines peuvent et doivent être élaborées de façon à être utiles aux écosystèmes entiers. Leur objectif doit être de protéger les espèces ou les habitats menacés ou rares, les principales zones d'alimentation, les régions de reproduction et les voies migratoires. Un réseau de réserves marines à grande échelle couvrant 40 % des mers européennes permettra de maintenir la qualité et la productivité de ces eaux pour les générations à venir.

## Création d'un réseau européen de réserves marines

Greenpeace a identifié 7 réserves marines potentielles en mer du Nord, 10 en mer Baltique et 32 en Méditerranée. Ce réseau de réserves couvrirait environ 40 % des surfaces marines de ces régions. Tous les sites identifiés présentent un caractère prioritaire de même niveau et forment un réseau cohérent étayant notre proposition de créer un réseau global de réserves marines en haute mer. Pour identifier ces sites, une équipe de chercheurs a récolté de nombreuses données relatives aux espèces et aux habitats significatifs sur le plan écologique, ainsi qu'à l'emplacement des zones de protection marine (existantes et proposées). Ces données ont été recueillies auprès d'autorités compétentes, d'instituts de recherche et d'organisations non gouvernementales. Elles ont ensuite été intégrées dans un système d'information géographique (GIS) capable de compiler les informations sur ordinateur. Ce logiciel a la capacité de stratifier les différents ensembles de données, permettant ainsi de déterminer les zones présentant le plus grand intérêt écologique. En incluant les zones de pêche et d'autres activités humaines potentiellement néfastes, il a été possible d'évaluer l'impact de l'ensemble des activités humaines.

Il appartient à présent aux Etats membres de l'UE de donner une réalité à un tel réseau de réserves marines à grande échelle. Tous les Etats membres de l'UE se sont d'ores et déjà engagés à établir un réseau global de zones de protection marine à l'horizon 2012 (Décision VII/28), dans le cadre de la 7ème Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CdP-7) tenue en 2004. Au niveau régional, d'autres accords ont renforcé cet engagement à protéger et à gérer les côtes et les littoraux, mais dans les faits, les actions sont rares.

Les Etats membres de l'UE se sont également engagés à protéger les zones maritimes en application des directives dites «Habitats» et «Oiseaux». Toutefois, la portée de ces engagements n'est pas suffisante et n'englobe pas la totalité des habitats, des espèces et des fonctions marines. L'application de ces directives en milieu marin accuse un retard considérable de plusieurs années, et elle serait de toute façon inefficace pour protéger l'écosystème marin dans sa globalité contre des activités telles que la pêche. Dans le même temps, les mesures prises dans le cadre de la Politique Commune de la Pêche (PCP) de l'UE se sont avérées inefficaces à prévenir ou à atténuer les effets de la pêche sur le déclin des populations, des espèces non ciblées et des habitats.

Les propositions de Greenpeace sont en accord total avec les recommandations d'un grand nombre de tribunes et institutions internationales, et non des moindres:

- En 2003, le Congrès Mondial sur les Parcs a préconisé que "les réseaux soient de grande envergure et intègrent des zones strictement protégées correspondant au moins à 20-30% de chaque habitat".
- En 2004, la Commission royale britannique sur la pollution environnementale (Royal Commission on Environmental Pollution, RCEP) a recommandé que 30% de la Zone Economique Exclusive du Royaume-Uni soient désignés 'zone de non-prélèvement' afin de faire reculer l'impact des pêcheries sur le milieu marin.
- En 2005, le Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies a demandé que 10% des océans soient destinés à la création de réserves marines sur le court et moyen terme, avec un objectif à plus long terme de 30%.

## Il est temps d'agir

L'UE aura cette année une occasion unique de jeter les fondements d'une loi marine européenne attendue depuis longtemps qui soit cohérente et efficace; il s'agit là de la première opportunité réelle de traduire les engagements globaux en action effective en matière de gestion des eaux territoriales, mais aussi des eaux internationales s'étendant au-delà des juridictions nationales. Il incombe aux Etats membres de l'UE de prendre une responsabilité collective en s'engageant d'un commun accord à restaurer, maintenir et protéger le milieu marin. L'objectif final doit être la création d'océans et de mers dynamiques et diversifiés sur le plan biologique, et le maintien de leur sécurité, leur propreté, leur qualité et leur productivité dès à présent et dans le futur.

La nouvelle loi marine telle qu'elle est proposée sous la forme de la Directive européenne dite «Marine», doit prendre en compte et se fonder sur les recommandations développées notamment par le Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies, le Congrès Mondial sur les Parcs et la Commission royale britannique sur la pollution environnementale. Cela signifie que les Etats membres de l'UE doivent élargir leur vision de la protection marine en terme d'échelle spatiale, conformément à ces recommandations, en prenant les dispositions nécessaires pour imposer la création de réserves marines à grande échelle comme un élément incontournable dans les stratégies de protection marine régionales. En outre, cette directive doit garantir la mise en application complète de la législation européenne et de tous les accords internationaux relatifs au milieu marin.

### **Dans l'état actuel des choses, le texte de la Directive n'intègre pas les réserves marines à grande échelle dans le projet de loi et ne permet pas de garantir le respect des objectifs suivants:**

- 1) protéger et rétablir la biodiversité marine et les écosystèmes marins
- 2) modifier les pratiques de pêche afin d'inverser le déclin des stocks, garantir une gestion soutenable de la pêche et la qualité des écosystèmes
- 3) assurer un développement soutenable en matière d'«exploitation» humaine des mers
- 4) appliquer les principes de bonne gouvernance au sein de l'UE mais également à l'échelle mondiale

Greenpeace appelle les gouvernements européens à respecter leurs engagements et à concrétiser les projets de réserves marines. Les mers européennes dépassent les frontières politiques et participent ainsi de la responsabilité de tous. Les gouvernements doivent œuvrer conjointement à leur protection présente et à venir. Le projet de loi marine européenne représente une opportunité de traduire cet engagement, mais pour atteindre ses objectifs, cette loi doit impérativement intégrer les dispositions visant à établir et protéger des réserves marines à grande échelle.

# Proposition de Greenpeace pour la création d'un réseau européen de réserves marines

## Carte représentant les zones proposées par Greenpeace pour la création de réserves marines en Méditerranée, en mer Baltique et en mer du Nord.

Un réseau de réserves marines couvrant 40 % des eaux européennes est nécessaire pour garantir la pérennité de la vie marine en Europe et des peuples qui en dépendent.

Pour plus d'informations, veuillez consulter :

- The Baltic Sea - a Roadmap to Recovery
- Marine Reserves for the Mediterranean Sea
- Rescuing the North and Baltic Seas

Ces rapports peuvent être téléchargés sur le site [www.oceans.greenpeace.org](http://www.oceans.greenpeace.org)



Greenpeace est une organisation écologiste internationale et indépendante qui dénonce des problèmes écologiques globaux et promeut des solutions pour un avenir écologique et pacifique, au moyen de confrontations non-violentes et créatives, ainsi qu'une présence médiatique ciblée.

### BELGIQUE

Chaussée de Haecht 159  
1030 Bruxelles  
Tél. 02.274.02.00  
[www.greenpeace.be](http://www.greenpeace.be)

### CANADA

454, Laurier Est  
Montréal, Québec H2J 1E7  
Tél. 514.933.0021  
[www.greenpeace.ca](http://www.greenpeace.ca)

### FRANCE

Rue des Rasselins 22  
75020 Paris  
Tél. 01.44.64.02.02  
[www.greenpeace.fr](http://www.greenpeace.fr)

### LUXEMBOURG

BP 229  
4003 Esch-sur-Alzette  
Tél. 54.62.52  
[www.greenpeace.lu](http://www.greenpeace.lu)

### SUISSE

CP 1558  
1211 Genève 1  
Tél. 022.731.02.09  
[www.greenpeace.ch](http://www.greenpeace.ch)